

## Revenu de solidarité active des hommes et des femmes : des caractéristiques d'emploi différenciées

*En décembre 2010, près de 1,3 million de femmes (57 %) et plus de 970 000 hommes sont couverts par le revenu de solidarité active (RSA). Leur situation sur le marché du travail est fortement différenciée selon leur configuration familiale. Si une grande majorité des bénéficiaires du RSA sont sans emploi, l'absence de revenu d'activité professionnelle se concentre plus particulièrement sur les femmes en couple et les hommes seuls alors que l'emploi concerne au contraire davantage les hommes en couple et les femmes seules.*

*Les bénéficiaires du RSA, hommes et femmes ayant une activité professionnelle n'occupent pas les mêmes types d'emploi : les femmes ont plus souvent des emplois à temps partiel, auprès de plusieurs employeurs. Quand elles sont sans activité, l'accès à un mode de garde pour leur(s) enfant(s) constitue un frein majeur à leur recherche d'emploi.*



Poursuivant un objectif de lutte contre la pauvreté, le revenu de solidarité active (RSA), dans la continuité du revenu minimum d'insertion (RMI), est un droit familialisé dont le calcul tient compte de l'ensemble des ressources de la famille. Mais poursuivant un objectif de responsabilisation des individus en matière d'insertion, le RSA s'accompagne de devoirs individuels à travers l'obligation d'un accompagnement professionnel ou social. Alors que les positions des hommes et des femmes dans les sphères familiales et professionnelles sont nettement différenciées, l'étude réalisée<sup>1</sup> s'intéresse à la situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail selon leur sexe et leur configuration familiale. Elle mobilise les données administratives du Panel des allocataires de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) [Paname (encadré 1)] et les données de l'enquête quantitative sur le RSA 2010-2011 de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques [Dares (encadré 2)].

### Des comportements d'activité différenciés selon le sexe et la configuration familiale

Compte tenu des conditions d'éligibilité au RSA, les bénéficiaires ont mécaniquement sur le marché du travail des situations différentes selon leur configuration familiale. En effet, pour être éligible au RSA, un foyer doit avoir des ressources inférieures à un montant qui dépend de la configuration familiale du foyer. Les ressources prises en compte sont les revenus d'activité ainsi que toutes les autres sources de revenus (pension alimentaire, revenus de remplacement, etc.) et prestations auxquelles il a droit, notamment les prestations familiales dépendant elles-mêmes du nombre d'enfant(s) à charge, de leur âge, etc.

Ainsi, les seuils de sortie du RSA sont variables selon tous ces paramètres<sup>2</sup>. Par conséquent, pour un montant de revenus d'activité professionnelle donné, par exemple un Smic, les personnes seules sans enfant seront bénéficiaires du RSA-activité seul<sup>3</sup> pour un montant faible (22 euros en 2013), une personne seule avec deux enfants (âgés de plus de 3 ans) sera exclue du dispositif alors qu'un couple avec deux enfants (âgés de plus de 3 ans) bénéficiera d'un montant de RSA activité supérieur à 300 euros. Pour autant, même si les écarts de taux d'emploi observés entre les bénéficiaires du RSA reflète en partie le barème du RSA, ils montrent aussi la diversité des situations que doit gérer le dispositif d'accompagnement associé au RSA.

En décembre 2010, plus de la moitié (57 %) des bénéficiaires<sup>4</sup> du RSA sont des femmes : 18 % sont en couple (dont 4 % sans enfant), 14 % vivent seules sans enfant et 24 % appartiennent à des foyers monoparentaux. Un peu moins de la moitié des bénéficiaires du RSA sont donc des hommes dont 24 % sont isolés sans enfant et 1 % en foyer monoparental. Seuls un peu plus d'un tiers des hommes et femmes bénéficiaires du RSA (36 %) perçoivent des revenus d'activité professionnelle en décembre 2010. Mais leur situation sur le marché du travail varie fortement selon leur sexe et leur situation familiale (tableau 1). D'après Paname, seules 23 % de femmes en couple bénéficiaires du RSA ont des revenus d'activité professionnelle contre 48 % des hommes en couple. Un constat inversé s'observe parmi les bénéficiaires du RSA isolés. L'emploi concerne alors 42 % des femmes isolées et seulement 29 % des hommes dans cette situation.



**Même en présence d'enfant(s), les femmes seules bénéficiaires du RSA sont plus souvent en emploi que celles en couple**

Parmi les femmes bénéficiaires du RSA, celles isolées sont davantage en emploi que celles en couple. Lorsqu'elles n'ont pas d'enfant à charge, 45 % des femmes seules bénéficiaires du RSA ont des revenus d'activité professionnelle en décembre 2010 contre 29 % de celles en couple (tableau 1). La présence d'enfant(s) à charge ne modifie pas ce constat. Quand elles ont deux enfants à charge, quatre femmes seules sur dix ont un emploi contre moins d'un quart de celles en couple. De même qu'en population générale, le fait d'avoir au moins trois enfants ou un enfant âgés de moins de 3 ans est associé à des taux d'emploi plus faibles pour les femmes seules comme pour celles en couple. En décembre 2010, parmi les femmes bénéficiaires du RSA avec au moins trois enfants à charge, seules 20 % de celles vivant seules et 14 % de celles vivant en couple ont des revenus d'activité professionnelle.

Au sein des couples au RSA, l'écart de présence sur le marché du travail entre hommes et femmes tend à se creuser avec le nombre d'enfant(s). En décembre 2010, près de trois femmes sur dix en couple sans enfant à charge déclarent des revenus d'activité professionnelle contre 42 % de leurs homologues masculins. Cet écart est de 24 points pour les couples avec un enfant à charge, de 29 points pour ceux avec deux enfants et de 32 points lorsqu'ils ont au moins trois enfants à charge.

**La monoactivité masculine est le modèle dominant des couples au RSA activité**

Quatre couples au RSA sur dix n'ont aucun revenu d'activité professionnelle, la moitié (49 %) sont monoactifs (un seul membre du couple est en emploi) et seuls 11 % sont biactifs [les deux sont en emploi (tableau 2)]. Au RSA-activité seul, 78 % des couples sont monoactifs : dans 61 % des cas, l'homme est en

**Le panel des allocataires de la Cnaf**

Le panel d'individus allocataires (Paname) est un outil développé par la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Il permet le suivi d'un échantillon représentatif (tiré au 1/26<sup>e</sup>) de l'ensemble des individus adultes membres d'un foyer allocataire des caisses d'Allocations familiales (Caf). L'unité d'étude n'est donc pas le « foyer » ou l'« allocataire » comme c'est habituellement le cas des données Caf mais l'« individu ». Pour chaque individu, le panel permet de disposer de ses caractéristiques sociodémographiques, des montants des différentes prestations perçues et de données mensuelles sur la perception du revenu de solidarité active [RSA (montant, composante, etc.)]. L'étude porte sur le champ des individus adultes appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA en France métropolitaine au 31 décembre 2010. Le RSA jeunes n'est pas pris en compte dans le champ de l'étude. Ainsi, les individus âgés de moins de 25 ans dans le champ de l'étude sont soit des individus vivant seuls avec charge d'enfant(s), soit des individus vivant en couple avec un conjoint âgé de 25 ans ou plus.

emploi à temps complet. Les couples percevant le RSA- socle et activité sont plus fréquemment monoactifs (88 %) et à temps incomplet<sup>5</sup> (55 %). Dans la majorité des situations, l'homme est alors en emploi (73 %). Ce modèle dominant de la monoactivité masculine pour les couples bénéficiaires du RSA interroge la capacité du barème du RSA à encourager l'emploi des femmes en couple. En effet, le calcul du montant de RSA étant indifférent à la provenance des revenus d'activité au sein des couples, il ne tient pas compte des coûts induits par la biactivité, notamment ceux liés aux modes de garde (Périer, 2010).

**Tableau 1 - Part des bénéficiaires du RSA ayant des revenus d'activité professionnelle, selon le nombre d'enfant à charge et leur âge (en %)**

|   | Couples   |           | Isolé(e)s |           |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
|   | Femmes    | Hommes    | Femmes    | Hommes    |
| ■ pas d'enfant à charge *                             | 29        | 42        | 45        | 28        |
| ■ un enfant à charge                                  | 26        | 50        | 47        | 38        |
| ■ deux enfants à charge                               | 23        | 52        | 40        | 38        |
| ■ trois enfants à charge ou plus                      | 14        | 46        | 20        | ns        |
| ■ présence d'un enfant à charge âgé de moins de 3 ans | 13        | 46        | 23        | 13        |
| <b>Ensemble</b>                                       | <b>23</b> | <b>48</b> | <b>42</b> | <b>29</b> |

Source : Cnaf-DSER, Paname. Champ : bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2010, France métropolitaine. (\*) Les enfants à charge au sens du RSA sont les enfants âgés de moins de 25 ans à charge effective et permanente des bénéficiaires.

**Tableau 2 - Répartition des revenus d'activité professionnelle au sein des couples (en %)**

| FEMME                               | HOMME                                | RSA socle seul | RSA socle et activité | RSA activité seul | Ensemble   |
|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------------|-------------------|------------|
| <b>Couples inactifs</b>             |                                      | 87             | 2                     | 0                 | 40         |
| <b>Couples monoactifs</b>           |                                      | 12             | 88                    | 78                | 49         |
| ■ aucun revenu d'activité           | ■ revenu d'activité temps complet    | 4              | 20                    | 60                | 8          |
| ■ revenu d'activité temps complet*  | ■ aucun revenu d'activité            | 1              | 13                    | 17                | 3          |
| ■ aucun revenu d'activité           | ■ revenu d'activité temps incomplet  | 5              | 40                    | 1                 | 29         |
| ■ revenu d'activité temps incomplet | ■ aucun revenu d'activité            | 2              | 15                    | 0                 | 9          |
| <b>Couples biactifs</b>             |                                      | 1              | 12                    | 22                | 11         |
| ■ revenu d'activité temps complet*  | ■ revenu d'activité temps incomplet  | ns             | 2                     | 4                 | 1          |
| ■ revenu d'activité temps complet*  | ■ revenu d'activité temps complet    | ns             | 2                     | 10                | 4          |
| ■ revenu d'activité temps incomplet | ■ revenu d'activité temps incomplet* | ns             | 5                     | 0                 | 2          |
| ■ revenu d'activité temps incomplet | ■ revenu d'activité temps complet*   | ns             | 3                     | 8                 | 5          |
| <b>Ensemble</b>                     |                                      | <b>100</b>     | <b>100</b>            | <b>100</b>        | <b>100</b> |

Source : Cnaf-DSER, Paname. Champ : bénéficiaires du RSA en couple en décembre 2010, France métropolitaine.

(\*) L'hypothèse est faite que les allocataires du RSA perçoivent un salaire horaire équivalent au Smic. Dès lors, sont considérés comme ayant travaillé au moins un temps complet les individus dont le revenu mensuel d'activité est supérieur ou égal au Smic.

## ENCADRÉ 2

### L'enquête quantitative sur le RSA 2010-2011 de la Dares

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a réalisé, dans le cadre des travaux du comité d'évaluation du RSA, une enquête auprès de personnes à revenus modestes. Elle s'est déroulée en deux étapes. La première a été menée fin 2010 auprès de 15 000 foyers et la seconde a été réalisée, début 2011 auprès de 3 340 personnes éligibles au RSA (bénéficiaires ou non). Elle permet d'obtenir des informations détaillées sur les configurations familiales des bénéficiaires du RSA, leur situation sur le marché du travail ainsi que sur l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier.

#### Des caractéristiques d'emploi différentes pour les femmes et les hommes

Fin 2010, plus de la moitié (53 %) des bénéficiaires du RSA en emploi sont à temps partiel (contre 17 % des personnes en emploi en France en 2010). Au sein de la population des bénéficiaires du RSA en emploi, le temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes, comme dans la population générale. D'après l'enquête de la Dares, fin 2010 (encadré 2), parmi les bénéficiaires du RSA en emploi, 69 % des femmes occupent un emploi à temps partiel contre 32 % des hommes [tableau 3 (alors que pour l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus en emploi, ces proportions sont respectivement de 30 % et 7 % en 2010<sup>6</sup>)]. Ces écarts s'observent quelle que soit la configuration familiale. Ainsi, 62 % des femmes en couple sans enfant et 74 % des femmes seules sans enfant sont à temps partiel contre respectivement 16 % et 47 % des hommes à configuration familiale identique.

Parmi les bénéficiaires du RSA salariés, un peu plus de la moitié sont en contrat à durée indéterminée [CDI (contre 86 % de l'ensemble des salariés)]. Ce type de contrat concerne dans des proportions proches les hommes (57 %) et les femmes (55 %) même si de nettes différences s'observent selon la configuration familiale. Parmi les bénéficiaires du RSA salariés ayant des enfants, les hommes en couple sont 70 % à occuper un emploi en CDI alors que les femmes en couple ne sont que 54 % à occuper ce type d'emploi et celles en foyer monoparental sont 55 %. De plus, quel que soit le nombre d'enfant(s) à charge, les femmes seules occupent plus souvent un emploi à durée indéterminée que les hommes seuls. Plus souvent à temps partiel et en CDI que les hommes isolés bénéficiaires du RSA, les femmes seules couvertes par cette prestation ont également plus souvent plusieurs employeurs : plus d'une femme isolée sur cinq bénéficiaire du RSA en emploi salarié a plusieurs employeurs (contre moins d'un homme sur dix).

Ces caractéristiques des emplois occupés par les bénéficiaires du RSA sont en lien avec les secteurs d'activité des emplois : les femmes se concentrent dans les secteurs des services aux personnes alors que les hommes exercent plus souvent leur profession dans les métiers du secteur primaire (agriculture) et secondaire (industrie et construction) et dans le secteur des transports.

#### Des comportements de recherche d'emploi différenciés selon la configuration familiale et le sexe

Majoritairement sans emploi, les bénéficiaires du RSA ont, d'après l'enquête quantitative sur le RSA 2010-2011 de la Dares, des comportements de recherche d'emploi différenciés selon leur configuration familiale et leur sexe (tableau 4). Parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi, les hommes sont plus souvent à la recherche d'un emploi que les femmes (78 % contre 53 %). En outre, les femmes isolées sont davantage à la recherche d'un emploi que celles en couple qu'elles aient ou non des enfants à charge. Fin 2010, parmi les bénéficiaires du RSA, 63 % des femmes sans emploi régulier et sans enfant recherchent un emploi contre 49 % celles en couple. Quand elles ont des enfants, ces proportions sont respectivement de 66 % pour les femmes seules contre 34 % pour celles en couple. Ces comportements différenciés de recherche d'emploi des femmes bénéficiaires du RSA reflètent pour une part des modèles d'organisation familiale distincts pour les femmes en couple et les femmes seules lorsqu'elles ont des enfants, les premières pouvant bénéficier de la protection financière de leur conjoint quand les secondes ont une nécessité plus grande d'augmenter les revenus du travail.

Parmi les bénéficiaires du RSA début 2011 n'occupant pas un emploi régulier mais qui en recherchent un, les hommes évoquent un peu moins souvent des freins au retour à l'emploi que les femmes : 33 % des hommes ne mentionnent aucun frein à l'emploi contre 28 % des femmes. Concernant la nature des freins, hommes et femmes mentionnent l'absence ou le coût des moyens de transport comme étant majeur dans leur recherche d'emploi. Plus d'un quart des femmes indiquent que la garde des enfants est un frein à la reprise ou à la recherche d'emploi, contre seulement 4 % des hommes. S'agissant des freins à l'emploi des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, (Siguret, 2013) montre en outre que l'éloignement durable du marché du travail constitue un obstacle supplémentaire pour les femmes. Au second semestre 2010, 20 % d'entre elles n'avaient jamais travaillé contre seulement 6 % des hommes.

Parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi et qui en recherchent un, les femmes sont moins disposées que les hommes à élargir leur périmètre géographique de recherche d'emploi. Ainsi, les hommes seraient davantage prêts à déménager pour occuper un emploi (64 %) et 36 % indiquent qu'ils ne limitent pas géographiquement leur recherche d'emploi (contre respectivement 53 % et 20 % pour les femmes).

**Tableau 3 - Caractéristiques des emplois occupés par les bénéficiaires du RSA fin 2010, selon le sexe et la configuration familiale (en %)**

|        |                            | Emploi à temps partiel | En contrat à durée indéterminée | Plusieurs employeurs |
|--------|----------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Femmes | ■ en couple sans enfant    | 62                     | ns                              | ns                   |
|        | ■ en couple avec enfant(s) | 63                     | 54                              | ns                   |
|        | ■ isolée sans enfant       | 74                     | 49                              | 27                   |
|        | ■ isolée avec enfant(s)    | 69                     | 55                              | 17                   |
|        | <b>Ensemble</b>            | <b>69</b>              | <b>55</b>                       | <b>21</b>            |
| Hommes | ■ en couple sans enfant    | 16                     | 59                              | ns                   |
|        | ■ en couple avec enfant(s) | 25                     | 70                              | ns                   |
|        | ■ isolé sans enfant        | 47                     | 39                              | ns                   |
|        | ■ isolé avec enfant(s)     | ns                     | ns                              | ns                   |
|        | <b>Ensemble</b>            | <b>32</b>              | <b>57</b>                       | <b>8</b>             |

Source : Dares, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase téléphonique.

Champ : bénéficiaires du RSA fin 2010, en emploi.

### Un « accompagnement vers et dans l'emploi » optionnel pour les femmes bénéficiaires du RSA activité

Parmi les bénéficiaires du RSA, l'obligation est faite à certains de suivre un accompagnement professionnel ou social. Il s'agit des bénéficiaires appartenant à un foyer percevant le RSA-socle et dont les revenus d'activité professionnelle sont inférieures à 500 euros par mois : on parle alors du champ des « droits et devoirs ». Les aides proposées dans ce cadre sont un peu plus fréquentes pour les femmes que pour les hommes : début 2011, 48 % des femmes indiquent avoir reçu une aide depuis leur entrée dans le dispositif contre 44 % des hommes. Quatre femmes sur dix ont bénéficié d'une aide dans le domaine social (aides aux démarches administratives, pour traiter un problème de transport, de santé, de logement, etc.) contre 32 % des hommes. Près d'un quart (23 %) des bénéficiaires dans le champ des droits et devoirs déclarent avoir reçu une aide directe à la « recherche d'emploi » (aide pour trouver un stage, une formation, un emploi, pour créer une entreprise, etc.). Ce type d'aide concerne autant les hommes (23 %) que les femmes (22 %).

Concernant l'accès au dispositif d'accompagnement, le RSA prévoit un traitement différencié des bénéficiaires sans emploi selon leur configuration familiale (Périer, 2010). En effet, les bénéficiaires du RSA sans emploi appartenant à un foyer au RSA-activité seul sont exclus du champ des « droits et devoirs »<sup>7</sup> : cette situation concerne 55 % des femmes bénéficiaires du RSA-activité seul et seulement 17 % des hommes (tableau 2). Ces constats mettent en lumière une inégalité entre les femmes à l'égard de l'obligation de s'inscrire dans un parcours d'insertion. En effet, une femme sans emploi avec un enfant, si elle vit seule, bénéficiera du RSA-socle seul et sera soumise à l'obligation d'être accompagnée dans le cadre des « droits et devoirs ». Mais si elle vit en couple, avec un conjoint travaillant à temps plein, elle bénéficiera du RSA-activité seul et ne sera donc pas soumise aux droits et devoirs.

Ce constat de l'inégale obligation faite aux femmes sans emploi bénéficiaires du RSA de s'inscrire dans un parcours d'insertion interroge les conditions d'accès aux « droits et devoirs ». Il pose globalement la question de l'articulation des objectifs que

**Tableau 4 - Part des bénéficiaires du RSA fin 2010 recherchant un emploi parmi ceux n'ayant pas d'emploi régulier selon le sexe et la configuration familiale (en %)**

|        |                            |           |
|--------|----------------------------|-----------|
| Femmes | ■ en couple sans enfant    | 49        |
|        | ■ en couple avec enfant(s) | 34        |
|        | ■ isolée sans enfant       | 63        |
|        | ■ isolée avec enfant(s)    | 66        |
|        | <b>Ensemble</b>            | <b>53</b> |
| Hommes | ■ en couple sans enfant    | 75        |
|        | ■ en couple avec enfant(s) | 79        |
|        | ■ isolé sans enfant        | 79        |
|        | ■ isolé avec enfant(s)     | 81        |
|        | <b>Ensemble</b>            | <b>78</b> |

Source : Dares, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase téléphonique.  
Champ : bénéficiaires du RSA fin 2010, sans emploi régulier.

**Tableau 5 - Freins au retour à l'emploi déclarés par les bénéficiaires du RSA sans emploi en recherchant un (en %, plusieurs réponses possibles)**

|   | Femmes | Hommes | Ensemble |
|---|--------|--------|----------|
| ■ Coûts (correspondance, accès internet)            | 26     | 25     | 25       |
| ■ Transport (coût et accès)                         | 48     | 51     | 49       |
| ■ Problèmes de garde d'enfant                       | 23     | 6      | 14       |
| ■ Problèmes de santé                                | 21     | 20     | 20       |
| ■ N'a pas de freins dans ses démarches de recherche | 28     | 33     | 31       |

Source : Dares, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase en face à face.  
Champ : bénéficiaires du RSA début 2011, sans emploi régulier déclarant rencontrer au moins un frein dans sa recherche d'emploi, France métropolitaine.  
Note : le questionnaire proposait sept freins à l'emploi, puis demandait au répondant s'il rencontrait un frein à l'emploi autre que mentionné.

poursuit le RSA, celui, pour le foyer, de lutte contre la pauvreté et celui, individuel, d'accompagnement des trajectoires professionnelles.

**Pauline Domingo** ■  
CNAF - DSER

### ■ Notes

(1) L'étude à l'origine de cette publication a été conduite dans le cadre du rapport remis en décembre 2013 au Ministère des droits des femmes, *L'accès à l'emploi des femmes* sous la direction de Séverine Lemièrre. Elle a été menée en collaboration avec Guillaume Berthoin, stagiaire à la Cnaf.

(2) Pour plus de détails sur le barème du RSA et les points de sortie du dispositif, voir l'annexe 1 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014 – Programme de qualité et d'efficacité Famille, indicateur n° 12.

(3) Le RSA est composé de trois composantes. En l'absence de revenus d'activité professionnelle, le RSA-socle seul complète les ressources du foyer pour atteindre un revenu forfaitaire calculé en fonction de la configuration familiale. En présence de revenus d'activité, le RSA versé garantit que le foyer perçoit au minimum le montant forfaitaire augmenté de 62 % des revenus d'activité. Selon leur situation, les foyers perçoivent du RSA-socle et activité si leurs ressources sont inférieures au montant forfaitaire ou bien du RSA-activité seul dans le cas contraire.

(4) Un bénéficiaire est un individu adulte percevant le RSA. Il peut être allocataire ou conjoint de l'allocataire. Cet entité ne doit pas être confondue avec la notion de foyer allocataire qui regroupe l'ensemble des individus membres d'un même foyer.

(5) Faute d'avoir le temps de travail dans les fichiers administratifs de la Cnaf, l'hypothèse est faite qu'un bénéficiaire du RSA déclarant, pour un mois donné, des revenus d'activité inférieur au Smic occupe un emploi à temps incomplet. On ne peut pas savoir s'il occupe cet emploi à temps partiel ou s'il occupe cet emploi à temps complet mais seulement une partie du mois.

(6) Insee, Enquête Emploi 2010.

(7) Néanmoins, ces bénéficiaires ont également le droit, s'ils le souhaitent, à un accompagnement personnalisé, mais celui-ci n'a pas de caractère obligatoire (Arnold et Rochut, 2014).

### ■ Pour en savoir plus

■ Acs M., Frel-Cazenave E., Lhommeau B., 2014, Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ?, *Études et résultats*, n° 874.

■ Arnold C., Rochut J. 2013, L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active, *Dares Analyses*, n° 008.

■ Briard P., 2012, La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail fin 2010, *Dares Analyses*, n° 014.

■ Périer H., 2010, La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance, *Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques*, n° 114, p. 237-263.

■ Siguret I., 2013, Caractéristiques des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, *Politiques sociales et familiales*, n° 113, p. 75-82.

**Directeur de la publication**  
Daniel Lenoir  
**Directrice de la publication déléguée**  
Christine Chambaz  
**Directrice de la rédaction**  
Frédérique Chave  
**Rédactrice en chef**  
Lucienne Hontarrède  
**Maquettiste**  
Ysabelle Michelet  
**Contact** : lucienne.hontarrede@cnaf.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

**Cnaf - 32 avenue de la Sibelle**  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 45 65 52 52  
N° ISSN : 1638 - 1769